



**association
foncière pastorale**
des marais de Brouage

A Marennes, le 11 février 2026

**Mesdames, Messieurs les membres
du Syndicat de l'AFP des marais de Brouage**

Affaire suivie par :

Anne GATIGNOL
afp@bassin-de-marennes.com
07 89 50 47 23

Objet : Convocation du comité syndical de l'AFP des marais de Brouage

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du comité syndical de l'Association foncière pastorale des marais de Brouage qui se tiendra :

LE VENDREDI 27 FEVRIER 2026 à 14H00
Mairie de Saint Agnant – salle du conseil municipal
76 avenue Charles de Gaulle 17620 SAINT-AGNANT

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter en donnant mandat à l'aide du modèle de pouvoir ci-joint. Une même personne ne peut détenir plus d'un seul pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion aura lieu le même jour à 14h30. L'assemblée pourra alors délibérer valablement sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du comité syndical
2. Restauration hydraulique tertiaire –programme tranche 2026 – plan de financement
3. Restauration hydraulique tertiaire – détermination de la participation financière des propriétaires
4. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
5. Remboursement des frais portés par l'Union des Marais de Brouage – complément à la délibération du comité syndical n°2024/25 du 24 mai 2024
 - Questions diverses :
 - Modalités de convocation du comité syndical
 - Accompagnement paysager équipements pastoraux - information
 - Autres questions diverses

Vous remerciant pour votre implication dans le fonctionnement de l'AFP, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Association foncière pastorale
Bernard GIRAUD

